

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du Mercredi 10 février 2016

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mime Charlotte WODEY

M Robert GEORGE

M Thomas LITZLER

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Catherine WEBER

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER,

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance :

Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER.

## Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2016
2. Agrément permissionnaires de chasse, lot n° 02 « Pillods »
3. Subvention à l'association périscolaire « les Trolles »
4. Conventions avec le SDIS
5. Redevance pour occupation provisoire du domaine public
6. Cession terrain Lehgasse
7. Communication / Urbanisme
8. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
9. Divers :

## **Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mercredi 13 janvier 2016

**Mme Charlotte WODEY rejoint la séance à 20 h 37**

## **Point 2 – Agrément permissionnaires de chasse, lot n° 02 « Pillods » (D-2016-02-04)**

M. Jean PILLODS, locataire du lot de chasse n° 2 sollicite l'agrément en qualité de permissionnaire de chasse sur son lot, de messieurs :

- ✓ M. Laurent GIRARD, domicilié 570 chemin du Colombier à TRAMOYES (01390)
- ✓ M. Michel CREPS, domicilié 1070, Route de St Laurent du Var à GATTIERES (06510)

Le Conseil Municipal, au vu de l'avis favorable donné par la commission communal consultative de la chasse en date du 27 janvier 2016 et après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ De réserver une suite favorable aux demandes formulées ci-dessus et d'agréer en tant que permissionnaires, Messieurs Laurent GIRARD et Michel CREPS

## **Point 3 – Subvention à l'association périscolaire les « Trolles » (D-2016-02-05)**

Par délibération du 27 septembre 2007, le Conseil avait autorisé le Maire à signer une convention de subvention avec l'association « Les Trolles », qui gère la structure périscolaire. Il y est précisé que le montant annuel de la subvention votée apparaîtra dans ladite convention et pourra faire l'objet d'un avenant si son montant devait changer d'une année sur l'autre.

Mme Christiane BEZOLD souligne la bonne gestion de la structure vu que la subvention est restée identique depuis 2007.

Après avoir entendu les explications et hors participation au vote de Mme Manuela VIEIRA,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ De voter une subvention identique à celle de 2015, soit 35 000,00 €

- ✓ D'autoriser Mme le Maire de procéder au mandatement avant le vote du budget primitif 2016
- ✓ D'inscrire les 35 000,00 € au budget primitif 2016 à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations,

#### **Point 4 - Conventions avec le SDIS (D-2016-02-06)**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 13 janvier 2015 un accord de principe a été donné au SDIS concernant la convention de participation financière relative à la construction du centre de secours de Metzeral ; Le SDIS vient de nous faire parvenir ce projet.

Le projet de convention est joint en annexe n° 1

Le SDIS nous a communiqué le projet de convention portant autorisation d'installation et d'exploitation d'équipements radioélectriques, le projet de convention est joint en annexe n° 2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ d'approuver les deux conventions jointes en annexe
- ✓ d'autoriser Mme le maire à signer les conventions et tous les actes qui y seront rattachés

#### **Point 5 – Redevance pour occupation provisoire du domaine public (D-2016-02-07)**

Mme le Maire expose que, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz exploités par GRDF, donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Cette redevance est complémentaire de la RODP (redevance d'occupation du domaine public) – Article L2333-84 du CGCT.

L'article 2 du décret n° 2015-334 précise la formule de calcul du plafond de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux gaz à verser aux communes, à savoir :

$$PR + 0,35 \times L$$

Où PR = Plafond de la redevance exprimé en euros. L = longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année au titre de laquelle la redevance est due.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- ✓ De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 euros / mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus ;
- ✓ Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre N-1 ;
- ✓ D'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF

**Point 6 – Cession terrain Lehgasse (D-2016-02-08)**

Mme Le Maire expose :

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015, le conseil avait décidé de vendre la parcelle cadastrée n° 169 section AP lot n° 04 (5,31 ares) au lieudit « Lehgasse » à M. et Mme Yvan RUHLAND.

Ces derniers souhaitent modifier leur choix, à savoir se porter acquéreur de la parcelle cadastrée n° 171 section AP, lot n° 10 (5,83 ares) telle qu'indiquée sur le PV d'arpentage dressé par J. Ador géomètre à Colmar.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- ✓ d'autoriser Mme le Maire à vendre la parcelle cadastrée 171, section AP lot n° 10 (5,83 ares) au prix de 9 120,00 Euros TTC à M. et Mme Yvan RUHLAND
- ✓ d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de vente devant le notaire choisi par les acquéreurs sachant que les frais d'acte sont à leur charge.

**Point 7 – Communication - Urbanisme****1. Communication :**

Cabine téléphonique :

La société Orange a informé la commune de la dépose du parc de cabine sur l'ensemble du territoire d'ici le 31 décembre 2017 (pour information la durée moyenne d'utilisations des 2 cabines installées sur la commune est de 00 :01 :09 / jour / cabine.)

### Recensement / INSEE :

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2013 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de : 1 091 habitants pour la commune.

### Situation Bel'Air :

Un nouveau levé topographique a été réalisé sur le site Bel'Air permettant à la commune de délivrer des plans et des attestations pour les artisans intéressés par l'acquisition d'un box. Plus de la moitié du site a trouvé preneur.

### **Mme Chantal HEIL rejoint la séance à 21 h 05**

### Personnel :

Mme Aline LEMBLE (inscrite à pôle emploi) vient renforcer l'équipe administrative du 25 février au 30 avril, pour pallier à des congés.

L'arrêt maladie ordinaire d'un agent technique a été prolongé jusqu'au 28 février 2016.

### Batraciens :

Afin de protéger la migration des batraciens pour la saison à venir, une rencontre a eu lieu le 27 janvier en présence de l'ONCFS, les brigades vertes, le département, l'APP, l'association Sport et Loisirs et la commune (l'association pour la faune sauvage s'étant excusée).

L'intervention de l'association BUFO a été actée. Celle-ci prévoit une campagne de protection des migrations des amphibiens avec les membres de l'association Sport et Loisirs et va entreprendre la pose de filets le long de la rue de l'Altenhof ainsi qu'un comptage des batraciens. La possibilité de créer une mare pédagogique au-dessus de l'étang de pêche sera étudiée et, en cas d'approbation, inscrite dans le cadre du Gerplan (plan de gestion de l'espace rural et périurbain).

### Carrière :

Conformément à l'annulation de l'arrêté préfectoral d'exploitation de la carrière par la Cour administrative d'appel de Nancy, l'exploitant se verra signifier une mise en demeure ainsi qu'un arrêté conservatoire pour un temps limité.

Dans l'hypothèse où l'arrêté préfectoral d'exploitation ne devait pas être reconduit jusqu'à la fin de la sécurisation par gradins (deux sur six sont réalisés), celle-ci reviendrait à la commune. Un montant de 120 000 € est déposé en Préfecture par l'exploitant mais celui-ci ne suffirait pas à clôturer le site.

Mme le Maire souligne d'une part les conséquences sociales désastreuses qu'entraîneraient une telle décision et la charge financière importante qui serait reportée sur les habitants de la commune si elle devait sécuriser ce site (front de taille et fond de fouille).

## 2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

- ✓ Me D. BINGLER Munster, pour la propriété J.MARCHAND au Pfeifferberg
- ✓ Me N.WISS-GEISMAR, pour la propriété Olivier VORBURGER, 8 rue de Muhlbach

Déclaration préalable :

- ✓ ADAP : Ferme auberge « Uff Rain »
- ✓ Pose portail et portillons : M. Jean Claude AUER, 2 impasse du Storbel

Permis de construire : ./.

Droit de préemption urbain :

- ✓ Vente immeubles de M. Olivier VORBURGER 8, rue de Muhlbach à M. Emmanuel DIDIERJEAN de TURCKHEIM

## **Point 8 - Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux**

Commission scolaire, périscolaire, jeunesse, Trolles :

Mme Manuela VIEIRA rend compte du conseil d'administration des Trolles qui s'est tenu le 25 janvier : proposition de mutuelle au personnel, la société Swisslife spécialisée dans le secteur de l'animation a été retenue.

Le véhicule est vieillissant (15 ans) et une consultation sera menée pour l'acquisition d'un nouveau véhicule. L'association sollicite le conseil municipal pour l'obtention d'un garage en période hivernale.

La CMJ a récolté l'équivalent d'un conteneur de bouchons qui seront officiellement remis le 27 février à une association locale qui œuvre pour améliorer les conditions des enfants gravement malades et hospitalisés.

### C.C.A.S. :

Mme Catherine WEBER informe qu'une réunion aura lieu mardi le 16 février à 20 h.

Suite à une réunion sur la santé mentale, elle fait part au conseil que la prise en charge des personnes en difficulté relève du ressort de la commune.

### Commission bâtiments :

M. René SPENLE a réuni les membres de la commission samedi le 06 février. Le bâtiment de la « poste » a été visité ainsi que celui de la rue de Sondernach.

Prioritairement seront effectués les travaux du bâtiment de la « poste » qui mérite une isolation complète afin de supprimer les ponts thermiques existants. Ceux-ci feront l'objet d'une consultation sur un cahier des charges précis ainsi que de demandes de subvention (région, Ademe, C.E.E.).

**Information** : le sol du couloir de l'école primaire s'est soulevé. Le service technique a évacué les anciens carreaux et installé une prise électrique. Compte-tenu d'importantes fissures mises à jour, l'entreprise chargée de carreler l'espace réalisera les travaux durant les congés de Pâques. Une protection sera mise en place afin que les enfants n'abîment pas le travail préliminaire déjà entrepris.

### Commission fleurissement et cadre de vie :

La commission se réunira fin février afin d'organiser la soirée de remise des prix des maisons fleuries et des décorations de Noël.

### Commission agriculture et forêt :

#### Réunion de la 4C le 27 janvier :

- ✓ L'ONF a présenté l'état des lieux des tirs réalisés sur les différents lots de chasse communaux et intercommunaux (y compris Mittlach). Ceux-ci sont effectués à 100 % sur plusieurs lots ;
- ✓ Les chasseurs rencontrent des difficultés en cas d'erreur de tirs, ils estiment les conditions trop restrictives et demandent aux élus d'intervenir afin qu'ils ne soient pas pénalisés ;
- ✓ Les dégâts de sanglier au niveau du département s'élèvent à 1 418 000 € en 2015 contre 1 100 000 € en 2014 ;
- ✓ Du 2 février au 31 mars ne seront acceptés que les tirs de destruction, sauf la nuit. En cas de débordement il sera fait appel à la louveterie dont les tireurs pourront intervenir la nuit avec des faisceaux lumineux ce qui pénalise les chasseurs qui n'ont pas cette possibilité et qui payent leur chasse ;
- ✓ Il a été constaté que les sangliers sont peu nombreux mais font d'importants dégâts ;
- ✓ Le président du GIC a soulevé le respect des dispositions de l'agrainage qui s'imposent à chacun.

Réunion des agriculteurs, chasseurs et Valon, le 27 janvier :

- ✓ Des échanges entre agriculteurs et chasseurs ont eu lieu afin de définir les lieux stratégiques de rencontres des cervidés et des sangliers ;
- ✓ L'entreprise Valon qui finance les engrais des agriculteurs, a demandé une consultation avant d'arrêter un choix ;
- ✓ Le niveau de nitrates est resté stable entre 2014 et 2015. Le directeur de Valon a rappelé la nécessité de maintenir le taux afin que la qualité de l'eau puisse convenir pour les biberons. Les agriculteurs ont fait des efforts importants mais le danger vient des cervidés en surnombre ;
- ✓ Valon commercialise 350 000 000 de bouteilles/an ;
- ✓ En concertation avec les agriculteurs il sera nécessaire d'épandre du compost autour de Valon afin d'éviter les nuisances olfactives.

## **Point 9 - Divers**

Mme Catherine WEBER soulève le problème des déjections canines dans la commune, cela reflète de l'incivilité de certains propriétaires de canidés.

Il est proposé de sensibiliser ces propriétaires, d'une part, à travers le Blettla du mois de mars, et par une action qui sera menée par les membres de la commission municipale des jeunes.

Concernant la collecte de la Ligue contre le cancer, il a été proposé de faire appel à différentes personnes de la commune susceptibles de gérer cette collecte au niveau communal.

La séance est levée à 22 h 44.